



Achat voiture particulier

Par **giunta angel**, le **01/08/2017** à **20:35**

J'ai acheté une voiture à un particulier, le jour de l'achat, le témoin voyant moteur était allumé. Nous en avons parlé, il m'a dit qu'il allait s'occuper du problème. Par la suite, il est passé au contrôle technique pour la vente, le voyant n'apparaissait plus. Au bout de 2 jours, le voyant s'est rallumé en indiquant "anti pollution défaillant", je l'ai amené au garage et le garagiste m'a indiqué qu'il fallait changer le catalyseur, coût de la réparation, environ 900. Le vendeur n'a pas voulu payer les réparations, comment puis-je régler le problème ?

Bonjour,

Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires (voir les conditions générales d'utilisation) !

Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **08:08**

en payant la réparation ! Je ne vois aucun recours dans votre cas ! Ce n'est pas un vice caché ! et le vendeur en tant que particulier n'est soumis à aucune garantie.

Par **giunta angel**, le **02/08/2017** à **08:21**

merci de votre réponse je n'ai pas fait les réparations simplement un devis chez norauto. Je vais passer chez speedy sachant qu'il à été faire un diagnostic avant le contrôle technique et à fait effacer la panne avec le diagnostic. Avec cette preuve me reste - il une solution ?

Par **Visiteur**, le **02/08/2017** à **10:37**

le CT ne voit pas tout ! Là cela concerne la pollution donc on est en droit de penser qu'un CT le verrait ? Mais il suffit peut être d'avoir fait en sorte que cela ne se voit pas au moment du CT et ni vu ni connu !? Je ne suis pas expert. De toute façon pour prouver quoique ce soit vous ne pourrez pas faire réparer ce véhicule avant ! Et je ne suis pas certain que vous ayez gain de cause en plus !

Par **giunta angel**, le **02/08/2017** à **21:50**

merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **03/08/2017** à **08:13**

Bonjour,

Vous pouvez envisager une procédure pour dol si vous pouvez démontrer que le vendeur vous a volontairement fait croire que la panne était réparée tout en sachant très bien que ce n'était pas le cas. Si vous obtenez une attestation du professionnel qui a effacé le défaut sans le réparer, cela devrait être facile...

Par **Visiteur**, le **03/08/2017** à **09:32**

oui facile... avec l'attestation du pro ! Mais je doute que ce professionnel le fasse ! Mais après tout; qui ne tente rien...

Par **giunta angel**, le **03/08/2017** à **11:00**

bonjour,j ai bien une preuve qu'il a fait un diag le jour du control technique donc sans doute qu il a efface.J ai eu le vendeur au telephone ,il m'envoi un chèque de 300 euro mais sa ne couvre pas les frais de garage